



**HAL**  
open science

## Trois nouvelles inscriptions de Lyon

Marcel Le Glay, Michel Tarpin

► **To cite this version:**

Marcel Le Glay, Michel Tarpin. Trois nouvelles inscriptions de Lyon. Gallia - Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine, 1989, 46, pp.245-251. 10.3406/galia.1989.2897. hal-01939651

**HAL Id: hal-01939651**

**<https://hal.science/hal-01939651>**

Submitted on 12 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## TROIS NOUVELLES INSCRIPTIONS DE LYON

par Marcel LE GLAY et Michel TARPIN

Les fouilles du métro de Lyon ont été l'occasion de trois découvertes épigraphiques, toutes hors contexte. La première est un fragment de monument funéraire qui nous donne, pour la première fois au nord des Alpes, le gentilice Vitruvius, dès le début du 1<sup>er</sup> s. après J.-C. La seconde est un élément de *cursus* équestre. Le magistrat, malheureusement anonyme, qui en est le sujet a occupé en particulier la procuratèle de Lyonnaise et d'Aquitaine mais son *cursus* montre qu'il ne peut être identifié à aucun des procurateurs jusqu'ici connus : il s'agit donc d'un nouveau magistrat. La dernière est une épitaphe brisée qui paraît porter une date consulaire dans le cours du texte, ce qui est très inhabituel.

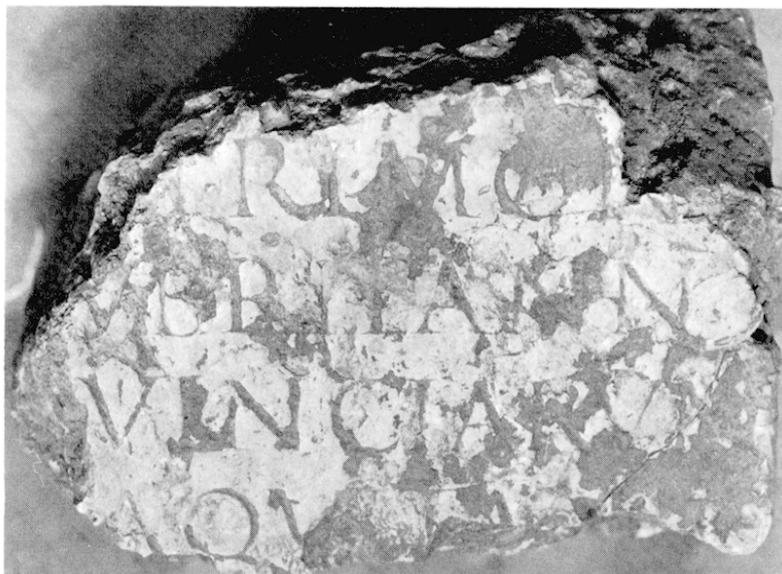
*Recent archaeological excavations at the Lyon subway system have revealed fragments of three latin inscriptions. The first fragment, apparently coming from a funerary monument, mentions certain Vitruvius, a name hitherto unknown north of the Alps. On the paleographic basis, this inscription can be dated from the beginning of the 1st century A.D. The second fragment preserves elements of the cursus equestris of unnamed official. Although he is mentioned as a procurator of Lugdunensis and Aquitania, the other steps of his career do not identify him with any previously known procurator of these provinces. Therefore, he can be added to the laterculus provinciarum Galliae as a new, though anonymous magistrate, possibly from the late 1st century A.D. The last fragment is a broken epitaph which possibly contains a consular date placed curiously within the text.*

Texte anglais : Z. T. FIEMA, Salt Lake City

En 1985 et 1986 ont été exhumées à Lyon trois nouvelles pierres inscrites, découvertes à l'occasion des travaux préparatoires à l'installation du métropolitain : la première à Tramassac, la deuxième rue Jean-Carriès, la troisième à « Gorge du Loup ». La Direction régionale des Antiquités historiques de Rhône-Alpes a bien voulu nous confier leur étude qui, en se développant, nous a paru apporter une contribution à l'histoire administrative et à l'onomastique de *Lugdunum*<sup>1</sup>.

Il convient de signaler d'emblée que ces trois documents ont été retrouvés hors de tout contexte archéologique permettant une approche chronologique.

<sup>1</sup> Nous tenons à remercier très vivement l'équipe des fouilles du métro de Lyon, dirigée par Joëlle Burnouf, ainsi que M. Jacques Lasfargues, directeur des Antiquités. C'est à eux que nous devons les textes qui sont à l'origine de cet article.



### BASE DE STATUE (?)

Lieu de découverte : Tramassac.

Dépôt : Lyon, musée de la Civilisation gallo-romaine.

Dimensions du bloc : largeur maximale : 34,5 cm ; hauteur maximale : 24,2 cm.

Texte lisible :

]TRIMON[  
]VBRIṬANN  
]VINCIARVM  
]AQVITAN

Lettres de 3,6 à 3,9 cm. Espaces entre les lignes : du haut du fragment à la première ligne : maximum 3 cm, de la première à la deuxième ligne : 1,7 cm, de la deuxième à la troisième ligne : 1,9 cm, de la troisième à la quatrième ligne : 1,8 cm.

Bloc de calcaire brisé sur tous les côtés. Il est impossible de déterminer d'après ce fragment les dimensions de l'inscription ou la présentation du cadre. Cependant, nous pouvons localiser ce qui nous reste du texte vers le bord droit. On constate, en effet, un vide très net à la fin de la deuxième et, surtout, de la quatrième ligne. Or les lettres conservées à la deuxième ligne ne peuvent appartenir à un seul et même mot. Il n'y a donc pas d'interpunctuation ni d'espace entre les mots et les blancs indiquent la fin de la ligne ; le texte ne devait pas s'étendre plus loin à droite.

Les caractères sont de bonne facture, larges et assez sobres. Ils sont bien lisibles mais parfois recouverts de concrétions. A la fin de la première ligne apparaît une légère entaille qui est tout ce qui

subsiste de la lettre suivant le N, lui-même très endommagé. A la quatrième ligne, entre le V et le T, se distingue un fragment de lettre qui ne peut être qu'un I pour des raisons de place. A la fin de la même ligne, le N se devine plus qu'il ne se lit.

Deuxième ligne : *VBRITANN* ; le nom *Britann(ia)* se laisse identifier sans difficulté. Il faut donc restituer auparavant un mot se terminant par V ; il s'agit, bien entendu, de l'abréviation *proju* pour *prouincia* qui se lit en entier à la ligne suivante où l'on peut restituer *projuinciarum*. Ce pluriel nous incite à voir à la dernière ligne les noms des provinces de Lyonnaise et d'Aquitaine, regroupées dans une même procuratèle<sup>2</sup>, et à restituer quelque chose comme *[Lugud(unensis) et ]Aquilan(icae)*. Nous pouvons alors identifier, à la première ligne, la charge de procureur du patrimoine en lisant *[proc(uratori) pa]ltrimon[i]*. Cette fonction est sans doute la première de la liste ; le vide important qui subsiste en haut du fragment doit être le signe d'un changement de paragraphe. On peut imaginer, au-dessus, le nom, au datif, de l'important personnage auquel était dédiée l'inscription<sup>3</sup>.

Pour tenter d'ordonner le *cursus* de cet *ignotus*, la meilleure méthode consiste à dresser la liste des procureurs impériaux des provinces de Lyonnaise et d'Aquitaine à partir des *Carrières procuratoriennes équestres* magistralement étudiées par H.-G. Pflaum<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> H.-G. PFLAUM, *Abrégé des Procurateurs équestres*, Paris, 1974, p. 62-63.

<sup>3</sup> Cf., par exemple, *CIL* XIII, 1804, 1808, 1810 (Lyon).

<sup>4</sup> H.-G. PFLAUM, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960-1961, p. 1053.

La plupart des conclusions qu'il est possible de tirer de cette liste l'ont été déjà par H.-G. Pflaum lui-même dans la synthèse qu'il a consacrée en 1950 aux *Procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*. Tout au plus peut-on espérer les préciser sur quelques points.

Remarquons d'abord que les trois postes administratifs occupés par notre chevalier sont de rang ducénaire et qu'aucun des douze titulaires jusqu'ici connus de la grande procuratèle des provinces de Lyonnaise et d'Aquitaine ne les a occupés successivement. Ce qui revient à dire que cet Anonyme, le deuxième sur la liste, ne peut être reconnu en aucun d'eux; il vient s'ajouter aux douze autres pour enrichir les fastes lyonnais de l'époque impériale. On peut même tout de suite préciser au 1<sup>er</sup> s. au plus tôt grâce à la mention de la charge de *procurator patrimonii* qui n'apparaît comme poste ducénaire qu'à partir d'Hadrien<sup>5</sup>.

Cela noté, on constate que son *cursus*, malheureusement bien fragmentaire, est, pour les trois procuratèles sauvées de l'oubli, présenté dans un ordre ascendant tout à fait normal. La direction du bureau du patrimoine privé de l'empereur est en effet un poste de début pour les procurateurs qui bénéficient d'une promotion aux postes administratifs rémunérés à 200 000 sesterces : l'exemple de T. Flavius Titianus, qui est passé de la direction des finances impériales de Galatie et du Pont, poste centenaire de l'échelon le plus élevé, à la direction du *patrimonium*, le montre clairement. Or, nous avons noté précédemment qu'il y avait un changement de paragraphe au début du texte. Il est donc fort possible que l'inscription n'ait porté que les mentions des postes ducénaires.

Ensuite, comme T. Flavius Titianus et comme C. Iulius Celsus, il aurait pu, de Rome, être envoyé à Lyon pour occuper le poste très important de directeur des finances dans les deux provinces de Gaule Lyonnaise et d'Aquitaine; c'eût été une promotion normale à la fin du 1<sup>er</sup> et au tout début du 1<sup>er</sup> s. où l'on voit C. Minicius Italus passer directement de la procuratèle ducénaire de la province d'Asie à celle de Lyonnaise et d'Aquitaine, tandis que C. Pompeius Homullus accède à cette même fonction en venant de la procuratèle ducénaire de Bretagne. Comme l'a déjà observé H.-G. Pflaum<sup>6</sup>, à

la fin du 1<sup>er</sup> et au début du 1<sup>er</sup> s., la grande procuratèle de Lyon était obtenue après un seul et premier emploi ducénaire. Au contraire, à partir d'Hadrien, le tableau ci-dessous confirme ce qu'écrivait Pflaum<sup>7</sup> : la procuratèle de Lyon n'est plus atteinte qu'après deux charges ducénaires. Et l'on constate même que sous ses successeurs, Antonin le Pieux et Marc Aurèle, il faut occuper en général au moins trois postes ducénaires avant d'accéder à cette haute fonction lyonnaise. Cette constatation nous incite d'ailleurs à préciser la chronologie du texte déjà évoquée il y a un instant, en datant des règnes d'Hadrien (ou d'Antonin) le *cursus* de notre *Ignolus*<sup>8</sup>.

De la direction du bureau du patrimoine, office qui paraît de même rang que la direction de l'administration des héritages<sup>9</sup>, celui-ci a donc été envoyé en Bretagne pour y diriger les finances de la province<sup>10</sup>. Après quoi, comme Cn. Pompeius Homullus, il a été promu à la direction des finances de Lyonnaise et d'Aquitaine.

L'état fragmentaire du nouveau texte ne permet pas de savoir si son *cursus* s'est poursuivi au-delà. Sauf accident de parcours, on peut l'augurer. Comme l'a bien vu H.-G. Pflaum<sup>11</sup>, la procuratèle lyonnaise est véritablement « un tremplin d'où l'on s'élance vers les secrétariats palatins et les préfetures ». La liste présentée ci-dessous montre en effet que la plupart des *procuratores prouinciarum Lugdunensis et Aquitanicae* sont promis souvent à la direction générale des services de finances, parfois aussi à la direction du bureau des requêtes et du cens ou du bureau des « études », de toute façon à une grande direction romaine qui peut les conduire finalement à la préfeture de l'annone, à la préfeture d'Égypte, voire à la préfeture du prétoire.

Souhaitons qu'une découverte prochaine fasse sortir de l'anonymat ce haut fonctionnaire impérial du 1<sup>er</sup> s. et nous livre avec son nom les compléments de sa carrière.

7 Id., *ibid.*, p. 246 sq., p. 250 sq.

8 L'écriture, pour autant qu'on puisse se fier à ce critère, confirme cette datation.

9 Comme le montrent les carrières de C. Iulius Celsus, de Ti. Claudius Secundinus, de C. Iunius Flavianus et de L. Marius Perpetuus, si, au début, la procuratèle du vingtième des héritages paraît inférieure à celle du patrimoine, très vite elles semblent être du même échelon et interchangeable. Cf. déjà cité H.-G. PFLAUM, *Procurateurs* ..., p. 254.

10 Voir A. BIRLEY, *The Fasti of Roman Britain*, Oxford, 1981, p. 419-422, qui donne la liste des dix procurateurs de Bretagne jusqu'ici connus.

11 H.-G. PFLAUM, *Carrières*, p. 321.

5 Voir H.-G. PFLAUM, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, p. 66. Voir M. CORBIER, Ti. Claudius Marcellinus et la procuratèle du patrimoine, *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 43, 1981, p. 75-87.

6 H.-G. PFLAUM, *Procurateurs* ..., p. 243.

## LISTE DES PROCURATEURS DE LYONNAISE ET D'AQUITAINE

Noms	Provenance des textes	Fonction précédente	Procuratèle à Lyon	Fonction suivante	Dates	Références
C. Minicius Italus	Aquilée et Alexandrie	proc. provinciae Asiae (CC)	procurat. provinciarum Lugudunensis et Aquitanicae item Lactorae	praef. annonae praef. Aegypti	début du 11 <sup>e</sup> s.	<i>CIL</i> V, 875 ; III, 12053 = Pflaum <i>Carr.</i> n° 59
Cn. Pompeius Homullus Aelius Gracilis Cassianus Longinus	Rome	proc. Aug. provinciae Britanniae (CC)	proc. Aug. provinc. duarum Lugud. et Aquit.	proc. Aug. a rationibus	début du 11 <sup>e</sup> s.	<i>CIL</i> VI, 1626 = <i>Carr.</i> n° 89 = Birley, <i>Fasti Rom. Brit.</i> , p. 291
T. Flavius Titianus	Lyon	proc. pro[u. Ga]l[ati]ae [et Pon]t(i) (C), proc. [pa]trimoni (CC)	[pr]oc. Aug. provinciar. [Lu]g. et Aquitanicae		Hadrien	<i>CIL</i> XIII, 1804 ; = <i>Carr.</i> n° 99
C. Iulius Celsus	Lyon et <i>Amiternum</i>	proc. XX hereditat(ium) Roma[e] (CC), proc. patrimonii (CC)	proc. provinciar. Lugud. et Aquitanicae	a libellis et censibus	Hadrien	<i>CIL</i> XIII, 1808 ; IX, 4453 = <i>Carr.</i> n° 106 <sup>bis</sup>
Ti. Claudius Secundinus L. Staius Macedo	Aquilée	proc. XX hereditatium (CC)	proc. provin[c.] Lugdunens. et Aquitanicae	a rationib(us) Aug., praef. annonae	Hadrien	<i>CIL</i> V, 867 ; <i>A.E.</i> 1934, 232 = <i>Carr.</i> n° 109
C. Iunius Flavianus	Rome et Lyon	proc. hereditat(ium) (CC)	proc. provinciarum Lugud. et Aquitan.	proc. a rationibus, praef. annonae	Hadrien-Antonin	<i>CIL</i> VI, 1620 ; XIII, 1812 = <i>Carr.</i> n° 134
Q. Baienus Blassianus	Ostie	proc. Mauret(an)iae Tingitan(ae) (CC), proc. prou. Raet(i)ae (CC), [praef. classis praetor(iae) Rauennat(is) (CC)	proc. provinciar. Lug[dunens.] et Aqu[it]anicae	pr[oc] a rat(ionibus), praef. ann(onae), praef. Aeg(ypti)	Antonin-Marc Aurèle	<i>CIL</i> XIV, 5341 + 5343 + 5382 <i>A.E.</i> 1966, 161 ; 1972, 70 ; 1974, 123 = <i>Carr. suppl.</i> n° 126
L. Marius Perpetuus	Lyon	procurator patrimonii (CC), procurator XX hereditatium (CC), procurator stationis hereditat(ium) (CC)	procurator provinciarum Lugudunensis et Aquitanicae		Marc Aurèle	<i>CIL</i> XIII, 1810 = <i>Carr.</i> n° 168
M. Aemilius Laetus	Lyon	[proc. pro]u[inc]ia[...]	proc. prouin[ci]arum Lugdu[n]ensis et [Aquitanicae]	[a] stud[iis Aug.]	fin du 11 <sup>e</sup> s.	<i>CIL</i> XIII, 1809 = <i>Carr.</i> n° 213
C. Furius Sabinius Aquila Timesitheus	Lyon	proc. prou. Asiae, ibi uice XX et XXXX itemq(ue) uice procos.	proc. prou. Lugud. et Aquit.	p.-è. a declamationibus latinis (?), praef. praetorio	111 <sup>e</sup> s.	<i>CIL</i> XIII, 1807 = <i>Carr.</i> n° 317
Anonyme	Bulla Regia	proc. provinc. [Mauret(an)iae] Caes(ariensis) (CC)	proc. provinciar. Lugu[dunens. et Aquitan.]		111 <sup>e</sup> s.	<i>CIL</i> VIII, 14469 = <i>Carr.</i> n° 343
Valerius <sup>12</sup>	Rieti	proc. pro leg(ato) pro[u. Maur(et)aniae] Ting(itanae)] (CC)	[proc. prou. Gallia]rum Lug. et Aqu.			<i>CIL</i> IX, 4678 = <i>Carr.</i> n° 143



### LINTEAU DE MONUMENT FUNÉRAIRE (?)

Lieu de découverte : rue Jean-Carriès.

Dépôt : Lyon, musée de la Civilisation gallo-romaine.

Dimensions du bloc : largeur maximale : 101,5 cm ; hauteur du champ épigraphique : 13,5 cm.

Texte lisible :

P. VITRVVIO[.]P[-]

Lettres de 10,6 à 11 cm. Les caractères sont de très bonne facture, sobres et réguliers. La barre oblique du *R* est parfaitement rectiligne ; le *O* fait un cercle parfait. A la fin de la ligne, on distingue un *P* médiocrement conservé. Entre cette lettre et le *O*, la trace d'un coup et une perforation ont fait disparaître le point triangulaire. On peut restituer sans hésitation un *F.*, pour *f(ilio)*, à la fin de la ligne.

Grand bloc (linteau ?) brisé sur tous les côtés. La moulure supérieure nous assure qu'il s'agit de la première ligne — pour autant qu'il y en ait eu plusieurs — et l'espace vide à gauche montre que nous avons le début du texte.

Le nom d'un particulier sur une inscription de cette dimension et sur un élément d'architecture nous incite à y voir un texte funéraire plutôt qu'honorifique. *P. Vitruuius* devait être un personnage important bien qu'il soit jusqu'ici inconnu de l'épigraphie lyonnaise. Il s'agit même de la première mention de cette famille dans la province : les *indices* du *CIL* XIII et des *ILTG* de P. WUILLEUMIER<sup>12</sup> ne connaissent aucun *Vitruuius*, pas plus, d'ailleurs, que l'*index* du *CIL* XII (Narbonnaise). Ce gentilice est peu fréquent dans le monde romain ; on le rencontre

cependant en Afrique et en Italie où il est peut-être originaire de Formies, mais on le trouve aussi ailleurs, à *Mevania*, à Baïes, à Vérone et à Naples<sup>14</sup>. La plupart des *Vitruuii* sont des *Lucii* et des *Marci* ; les *Publii* ne se rencontrent guère qu'à Rome où plusieurs affranchis de ce nom ont laissé des stèles funéraires. Un *P. Vitruuius* a participé à l'érection d'une stèle en mémoire d'un adolescent, affranchi d'un certain *Timolus*, probablement tenancier de maison close<sup>15</sup>.

Les caractères peuvent se comparer à ceux d'inscriptions italiennes du début du Principat<sup>16</sup>. L'usage du datif pour le nom du défunt et l'absence de formule funéraire préliminaire<sup>17</sup> appuient une datation assez haute, vers l'époque de Tibère ou de Claude par exemple.

### STÈLE FUNÉRAIRE

Lieu de découverte : «Gorge du Loup».

Dépôt : Lyon, musée de la Civilisation gallo-romaine.

Dimensions du bloc : hauteur maximale : 51 cm ; largeur maximale : 57 cm ; champ épigraphique : hauteur maximale : 41 cm ; largeur maximale : 50 cm.

Texte lisible :

]ET RVFO COS  
]ACATAEQVONDAM  
]ENTISSIMAE . CI  
]MECVM. VIXIT  
]XXXXV  
]ESIONE IPSE  
] DEDICAVIT

Hauteur des lettres : 3 à 3,4 cm ; 4 pour *I* longs. Espace entre les lignes : de la première à la deuxième : 1 cm ; de la deuxième à la troisième : 5,2 cm ; de la troisième à la quatrième : 1,3 à 1,6 cm ; de la quatrième à la cinquième : 0,8 à 1 cm ; de la cinquième à la sixième : 1 cm ; de la sixième à la septième : 0,8 à 1,2 cm ; de la septième au bas du

14 *R.E.*, IX, A 1, 423. Voir W. SCHULZE, *Zur Geschichte lateinischen Eigennamen*, f. 191.

15 *CIL* VI, 29105.

16 A. DEGRASSI, *Imagines*, n° 231 ; — E. HÜBNER, *Exempla scripturae epigraphicae*, nos 45 et 88 ; — A. E. GORDON, *Album of dated Latin Inscriptions*, Berkeley/Los Angeles, 1958-1965, nos 5 et 13.

17 A. AUDIN, Y. BURNAND, *Revue des Études anciennes (REA)*, 1959, p. 321-323 ; — Y. BURNAND, *REA*, 1961, p. 294 ; — J.-J. HATT, *La tombe gallo-romaine*, Paris, 1951, p. 18.

12 L'inscription de Rieti (*Reate*) qui fait connaître son *cursum* présente ses étapes dans un ordre tout à fait aberrant. Pour le rendre cohérent, H.-G. PFLAUM (*Carrières*, p. 339, n° 143) est amené à supposer une erreur du lapicide qui a dû intervertir deux lignes. L'ordre ici présenté est celui qu'a reconstruit H.-G. Pflaum.

13 P. WUILLEUMIER, *Inscriptions latines des trois Gaules*, 17<sup>e</sup> suppl. à *Gallia*, Paris, Éd. du CNRS, 1963.



champ épigraphique : 6,7 cm. A noter la présence possible d'une très petite palmette à la fin du texte.

Gros bloc de calcaire brisé. Les moulures partiellement conservées sur deux côtés permettent de situer le fragment en bas à droite de l'inscription. Grâce à la cinquième ligne nous pouvons estimer la largeur totale de l'inscription entre 90 et 100 cm. En effet, les fins de lignes ne sont pas alignées, celles-ci sont donc probablement centrées; or, avant XXXV ne peut figurer que [annis] et rien d'autre<sup>18</sup>. Nous disposons ainsi d'une ligne complète et centrée. Il suffit alors de mesurer la distance entre le centre restitué et le bord droit conservé et de doubler cette mesure. Il est malheureusement impossible d'entreprendre le même exercice pour déterminer la hauteur.

Les caractères sont de bonne facture, bien que légèrement irréguliers, et restent lisibles malgré les altérations de la surface de la pierre. L'interpunctuation, inexistante au début, est marquée ensuite par des points triangulaires puis, aux deux dernières lignes, par des *hederae distinguentes*. A la cinquième ligne, le premier X de XXXV, bien que très endommagé, se laisse lire sans difficulté. A la dernière ligne, après *dedicavit*, une petite gravure, qui ne se distingue vraiment qu'en lumière rasante, pourrait être une petite palmette, assez fruste il est vrai.

Première ligne : *et Rufo co(n)s(ulibus)*. Si surprenante qu'elle paraisse, cette lecture est certaine. Elle n'a pu être déterminée que grâce aux diapositives projetées à grande échelle<sup>19</sup>. C'est à notre

18 Il est peu probable qu'il y ait eu un autre X avant la cassure; 45 ans de vie commune représentent déjà une belle performance...

19 Nous tenons à remercier I. Cogitore, qui a attiré notre attention sur ce point et qui a contrôlé cette lecture sur la pierre.

connaissance, un cas très rare de datation consulaire dans le corps d'une inscription funéraire car, nous allons le voir, il manque le nom du dédicant au début du texte<sup>20</sup>, donc avant la date<sup>21</sup>. A. Betz, qui note que l'indication de la date du décès est peu fréquente, cite cependant un cas de datation à l'intérieur du texte<sup>22</sup>. Mais il faut remarquer que la date figure sur cette inscription pour des raisons exceptionnelles : C. Herrenius est né et mort à la même heure, le même jour de l'année<sup>23</sup>. Ce ne peut être le cas dans notre texte puisque le nom de la défunte figure après la date.

Deuxième ligne : *Jacatae quondam*; *acata* n'a, seul, aucun sens mais on pense tout de suite au surnom féminin *Pacata*, connu par plusieurs inscriptions en Gaule et en Germanie<sup>24</sup> et que l'on rencontre aussi sous la forme masculine *Pacatus*. *Quondam* est rare dans les textes épigraphiques; on le rencontre cependant dans deux inscriptions funéraires de Lyon : CIL XIII, 1898 : ... *Tertinae Victorinae feminae/rarissimae Stolatae quondam*, et CIL XIII, 1902 : ... *Verinae Ingenuae/Libertae quondam*. *Stolata* et *Liberta* sont, comme *Pacata*, des adjectifs qui ont été portés comme *cognomina* par les défentes dans un premier temps<sup>25</sup>, puis remplacés par d'autres qualificatifs à valeur de *cognomen* : *Victorina* et *Ingenua*. Le nom que portait *Pacata* au moment de sa mort devait figurer sur les lignes perdues du texte.

Troisième ligne : *Jentissimae.ci*; on a ici la formule bien connue *coniugi* (éventuellement *feminae*) *pienlissimae* (*sapientlissimae*?). *Ci* : à cette place du texte peut figurer l'origine de la défunte sous la forme *ciui*, dénuée dans cet usage de sa valeur civique traditionnelle. Peu courante, l'expression est cependant attestée à Lyon par plusieurs épitaphes de femmes<sup>26</sup>. On peut donc restituer, au début de la quatrième ligne, *ui* suivi du nom de la cité ou du peuple d'origine de *Pacata* en cinq ou six lettres,

20 Pratique elle-même assez rare sur les inscriptions funéraires qui débutent d'ordinaire par le nom du défunt.

21 Un rapide sondage dans les inscriptions de Lyon a montré que, sur les inscriptions funéraires, la date, assez peu fréquente, est normalement à la fin, comme partout ailleurs.

22 A. BETZ, *Zur Geschichte der Legio X Gemina*, in : *Corolla memoriae Erich Swoboda dedicata*, Graz-Cologne, 1966, p. 42.

23 CIL X, 4881 = ILS, 8530 : *C. Herrenio C.f./Ter. Melai/aedili IIuir./L. Nonio Asprenale cos./III non. sept. h. X natus est/A. Gabinio Secundo cos./III non. sept. h. X moritur/| Melanta filio.*

24 A Lyon : CIL XIII, 1896. Voir I. KAJANTO, *The Latin Cognomina*, Helsinki, 1965.

25 *Quondam* = autrefois, jadis.

26 CIL XIII, 1905; ILTG, 251, 253, 259.

*Aeduae* par exemple, que l'on rencontre à deux reprises à Lyon<sup>27</sup>.

Quatrième ligne : *Imecum.uixit*; il manque au début le pronom relatif *quae*.

Sixième ligne : *Jesione.ipse*; *ipse* et la forme verbale *dedicauit* à la ligne suivante pourraient inciter à rechercher ici le nom du mari de *Pacata* mais la terminaison *Jesione* se prête mal à la restitution d'un nom masculin. En revanche, la formule traditionnelle *sine ulla laesione* occuperait assez correctement l'espace disponible à gauche et constituerait une suite assez habituelle à *quae mecum uixit annis XXXXV*. *Ipse* n'appartient pas au vocabulaire courant des épitaphes.

Septième ligne : *Jdedicauit*; il n'y a pas assez de place disponible pour restituer la formule classique «*fecit et sub ascia dedicauit*» si ce n'est en abréviation. La forme *p. c. et sub ascia dedicauit*, attestée à Lyon<sup>28</sup> est trop longue, mais on pourrait envisager quelque chose comme *fac. (ou pon.) curauit et dedicauit*. Il est aussi possible que cette formule finale ne fasse allusion qu'à la dédicace du monument et non à sa construction<sup>29</sup>.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt essentiel de ces deux dernières lignes réside dans l'impossibilité d'y resti-

tuer le nom du dédicant; celui-ci devait donc figurer au début de l'inscription qui se présentait probablement plus ou moins ainsi :

[(nom du dédicant) ... sibi? ]  
 [...]et Rufo co(n)s(ulibus)  
 [... P]acatae quondam  
 [coniugi.pi]entissimae.ci  
 [ui (nom de peuple ou de ville) ... quae] mecum.uixit  
 [annis] XXXXV  
 [sine ulla la]esione ipse  
 [(formule de dédicace)] dedicauit

Cette présentation pourrait justifier la présence de *ipse* à la fin de la ligne 6.

La présence des *hederae distinguentes*, la formule *quae uixit*, le superlatif *pietissimae* et le ton relativement «verbeux» du texte conduisent à le dater vers le milieu du I<sup>er</sup> s. ou peu après. Le *cognomen* du consul : *Rufus*, nous en donne confirmation. Il doit sans doute être identifié avec *D. Velius Rufus, cos. 178* ou avec *Q. Tineius Rufus, cos. 182*.

Marcel LE GLAY et Michel TARPIN

#### *Nota-Bene*

L'illustration photographique de cet article est l'œuvre de M. Tarpin (fig. 1) et de Fr. Lecouturier (fig. 2 et 3). Qu'ils soient ici remerciés.

27 *ILTG*, 237, 251.

28 *ILTG*, 258.

29 *ILTG*, 237, 251.